



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



UFR DROIT,  
ADMINISTRATION  
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE  
& ADMINISTRATION PUBLIQUE

UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE



INSTITUT  
CAENNAIS  
DE RECHERCHE  
JURIDIQUE

## COLLOQUE

organisé sous l'égide de de l'université de Caen  
Normandie

par la Faculté de droit et l'ICREJ

## LE MINEUR, ENTRE PROTECTION ET AUTONOMIE

### Comité scientifique :

**Laurence Mauger-Vielpeau**, professeure de droit  
privé, université de Caen Normandie

**Fanny Rogue**, maître de conférences en droit  
privé, université de Caen Normandie

**Véronique Mikalef-Toudic**, maître de conférences  
HDR en droit privé, université de Caen Normandie

## Vendredi 24 mars 2023

Campus 1 / bât. D / Amphithéâtre Demolombe



**24**  
**MARS**

# LE MINEUR, ENTRE PROTECTION ET AUTONOMIE

9h00 | Accueil des participants

9h20 | Mots d'ouverture

## Matinée

**Présidence :** **Gilles Raoul-Cormeil**, professeur de droit privé et sciences criminelles, université de Caen Normandie

9h30 - 10h50 |

### SESSION 1. L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE, L'ASSISTANCE ÉDUCATIVE ET LE MINEUR NON ACCOMPAGNÉ

**Ingrid Maria**, professeure de droit privé et sciences criminelles, université Grenoble Alpes et codirectrice du Centre de recherches juridiques (CRJ)

**Patricia Conan**, Chef de service - Recueil des informations préoccupantes, Conseil départemental du Calvados

**Anne-Claire Cusey**, juge des enfants

**Brigitte Jusseaume**, avocate au Barreau de Caen

**Sophie Danin**, avocate au Barreau de Caen

10h50 | Pause

11h10 - 12h30 |

### SESSION 2. LE CODE DE LA JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

**Agnès Cerf-Hollender**, maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles, université de Caen Normandie

**Anne Bizeul**, éducatrice auprès de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

**Cindy Boudevin**, bâtonnière du barreau de Caen

**Brigitte Jusseaume**, avocate au Barreau de Caen

**Virginie De Crouzet**, conseiller à la cour d'appel de Caen

**Benoît Jeanne**, vice-procureur, parquet pénal des mineurs

12h30 | Déjeuner

## Après-midi

**Présidence : Annick Batteur**, doyen honoraire et professeure de droit privé, université de Caen Normandie

14h00 - 15h15 |

### SESSION 3. L'ADOPTION : NOUVELLES RÈGLES, STATUT DE PUPILLE DE L'ÉTAT ET ACCÈS AUX ORIGINES

**Laurence Mauger-Vielpeau**, professeure de droit privé et sciences criminelles, université de Caen Normandie et avocate spécialisée en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

**Véronique Mikalef-Toudic**, maître de conférences HDR de droit privé et sciences criminelles, université de Caen Normandie

**Sandrine Majorel**, responsable du service adoption du conseil départemental et correspondante départemental du CNAOP

**Nicolas Déjoué**, vice-procureur, parquet civil

15h15 | Pause

15h30 - 16h45 |

### SESSION 4. LA SANTÉ DU MINEUR ET LES SOINS SANS CONSENTEMENT

**Fanny Rogue**, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, université de Caen Normandie

**Mathias Couturier**, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, université de Caen Normandie

**Dr Fabian Guénolé**, psychiatre en unité psychiatrique pour mineurs, CHU Caen Normandie

16h45 - 17h30 | **Rapport de synthèse**

**Adeline Gouttenoire**, professeure de droit privé et sciences criminelles, université de Bordeaux, et directrice du Centre Européen d'Études et de Recherches en Droit de la Famille, des Personnes et de la Santé



# LE MINEUR : ENTRE PROTECTION ET AUTONOMIE

Animé par des principes directeurs, le droit des majeurs protégés a fait l'objet d'une réflexion d'ensemble et organisée afin de renforcer autant que faire se peut l'autonomie des majeurs protégés. C'est cette volonté qui transparaît dans les dernières réformes, notamment la loi du 5 mars 2007 et plus récemment celle du 23 mars 2019.

Il faut noter que le droit du mineur n'a pas fait l'objet d'une telle réforme d'ensemble. Les sources et les textes sont plus épars, au gré des matières et des besoins : l'aide sociale à l'enfance, l'adoption, l'autorité parentale, le droit pénal ou encore le Code de la santé publique. Bien entendu, il existe des liens entre ces différents corps de règles dont l'objet est de régir le mineur, souvent au moyen de dispositions spéciales. Ainsi, la nouvelle définition du statut de pupille de l'Etat intéresse tant la protection de l'enfance que la filiation par adoption.

Il faut également constater que le législateur ne fait pas toujours preuve d'une grande cohérence au fil des textes qu'il adopte. Il peut sembler curieux que le droit du mineur se soit construit de manière plus « anarchique » que pour d'autres catégories de personnes vulnérables comme les majeurs protégés. En effet, la population des mineurs est bien plus homogène que celle des majeurs protégés qui recouvrent des situations extrêmement diverses.

Cependant, malgré la multiplication des sources et l'apparent désordre législatif, il existe une dynamique commune : assurer une meilleure protection du mineur tout en l'accompagnant vers l'autonomie. L'objet de ce colloque est de permettre aux universitaires et aux praticiens de mettre en commun leurs réflexions et leur expérience sur cette tendance au regard de l'aide sociale à l'enfance, des mesures d'assistance éducative et du cas particulier du mineur non accompagné, du nouveau Code de la justice pénale des mineurs, de l'adoption ou encore de la santé du mineur.

Certaines questions doivent être posées. Malgré la bonne volonté affichée du législateur, est-il possible de mettre en œuvre les nombreuses dispositions législatives ? Est-ce que les départements et la justice disposent des moyens nécessaires pour faire cet accompagnement des mineurs vers une meilleure protection et une véritable autonomie ?



## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Ouvert sur inscription obligatoire : <https://enquetes.unicaen.fr/index.php/191173?lang=fr> 

Inscription au titre de la **formation continue** (140€ pour la journée, attestation de fin de formation) : [droit.recherche@unicaen.fr](mailto:droit.recherche@unicaen.fr) > Bulletin à télécharger sur le [site de l'ICREJ](#)

## RENDEZ-VOUS

Amphithéâtre Demolombe - Campus 1  
Université de Caen Normandie  
Esplanade de la Paix | CS 14032  
14032 Caen cedex 05

## CONTACT

[droit.recherche@unicaen.fr](mailto:droit.recherche@unicaen.fr)  
02.31.56.51.84

## ACCÈS AU CAMPUS 1

**Voiture** | Suivre périphérique nord sortie n° 5,  
direction Centre Ville

**Tramway** depuis la gare SNCF | Ligne T1  
station Université

**Bus** | Lignes 2 et 4  
station Université

ICREJ . UNICAEN . FR

